INITIALES DU PRÉSIDENT

3412

INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2010

Session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le vingt-et-un septembre deux mille dix à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Sont présents :

Mmes	Ginette Beaumier	
	Lyne Brousseau	
	Karen Carignan	
	Lyne Doyon,	commissaire représentante du comité de parents
MM.	Camille Bélanger	
	Denis Coutu,	
	Michel Gagnon,	président
	Michel Morin	
	Martin Roy,	vice-président

Aussi présents :

Mmes	Lucie Côté,	directrice du Service des ressources financières et secrétaire générale
	Johanne Godbout,	conseillère en communication
MM.	Guy Baril,	directeur général et directeur par intérim du Service des ressources humaines
	Francis Audet,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives
	Yannick Roy,	directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires

ABSENCES

Sont absentes :

Mmes	Judith Corriveau
	Francine Grenier
	Jeanne Grenier
	Chantal Poliquin
	Isabelle Rouillard
	Martine St-Laurent

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par monsieur Michel Gagnon.
Il est 19 h 30.

Monsieur le président souligne le décès de monsieur Sylvio Turcotte survenu le 11 septembre 2010, à l'âge de 93 ans. Il était un des fils d'Ernest Turcotte et d'Albertine Chalifoux, premier couple à s'installer à Amos en 1910. Parmi ses implications communautaires, notons qu'il fut secrétaire-trésorier de plusieurs organismes soit : la Commission scolaire Dollard, la Municipalité d'Amos Est et la Société d'agriculture. Il s'impliqua également au Club coopératif de consommation d'Amos à titre d'administrateur, secrétaire et président.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-4572-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Morin,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec les modifications suivantes : ajouts des points 8.2 – Situation d'un membre du personnel (huis clos) et 10.8 – Demande de dérogation au régime pédagogique.

QUE le président de l'assemblée soit et il est autorisé à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

3. - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2010 (CC10-09-07)

CC-4573-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 7 septembre 2010 (CC10-09-07).

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE.

5 A – Comité de parents

La première rencontre devrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre soit après l'élection du représentant de chacune des écoles élu par les membres du conseil d'établissement conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique.

6.1 – Entente de partenariat avec la MRC d'Abitibi

Le directeur général commente la correspondance. Il s'agit d'une offre de partenariat avec la MRC d'Abitibi dans le cadre de la campagne promotionnelle de fierté et d'appartenance «D'amour et d'eau pure». On souligne que la Commission scolaire est un élément de fierté avec notamment son programme sport-études, les programmes de concentration en musique et le partenariat avec Québec en forme. Des affiches présentant des athlètes et élèves qui se sont distingués dans leur discipline seront installées à plusieurs endroits. Notons finalement que ce partenariat s'inscrit bien à l'intérieur du plan stratégique de la Commission scolaire Harricana.

7.1 - Délégations diverses et comités

Les membres conviennent de procéder par présentation de leur intérêt à participer aux différents comités et représentations.

Si le nombre de personnes intéressées est supérieur à la délégation permise, il y a vote secret. Les personnes élues sont celles ayant reçu le plus grand nombre de votes. Il y aura une seule résolution finale pour la destruction des bulletins de votes.

Madame Martine St-Laurent étant absente, monsieur le président informe les membres qu'il a reçu par écrit les intérêts de cette dernière à différents comités.

Considérant qu'il y a plusieurs absents, il est convenu que les représentants aux postes non comblés soient nommés lors de la prochaine séance.

Les membres mentionnent leurs intérêts et attendent l'arrivée de madame Isabelle Rouillard pour débuter les nominations.

Messieurs Francis Audet et Yannick Roy agissent à titre de scrutateurs.

7.2 Formation offerte aux commissaires

Monsieur le président résume les principales formations qui s'offrent aux membres du conseil. Ces derniers échangent sur le dossier. La formation retenue est « Le partenariat : un enjeu incontournable pour le développement d'une communauté éducative ». Le directeur général assurera le suivi auprès de la fédération des commissions scolaires du Québec.

Madame la commissaire Isabelle Rouillard est présente, il est 20 h.

7.1.2 REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

CC-4574-10 CONSIDÉRANT l'article 4.1.2 du règlement de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) par lequel le président est délégué d'office pour représenter la commission scolaire à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant ainsi qu'un substitut à cette dite assemblée générale;

CONSIDÉRANT les votes obtenus par chacune des personnes intéressées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE cette Commission scolaire nomme madame Lyne Brousseau pour la représenter à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ.

QUE monsieur Martin Roy soit nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE.

7.1.3 REPRÉSENTATION AU COMITÉ EXÉCUTIF

CC-4575-10 CONSIDÉRANT QUE le président est nommé d'office au comité exécutif ainsi que les deux commissaires représentants du comité de parents;

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique autorisant jusqu'à sept membres dont trois sont nommés d'office;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'élire quatre commissaires afin de former le comité exécutif;

CONSIDÉRANT les votes obtenus pour chacune des personnes intéressées;

IL EST RÉSOLU sur proposition monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE la durée du mandat soit d'une année.

QUE cette Commission scolaire nomme les personnes suivantes au comité exécutif : mesdames Karen Carignan et Isabelle Rouillard ainsi que messieurs Denis Coutu et Michel Morin.

ADOPTÉE.

7.1.4 REPRÉSENTATION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

CC-4576-10 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant ainsi qu'un substitut au comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Martin Roy,

QUE le président soit nommé d'office.

QUE cette Commission scolaire nomme madame Ginette Beaumier pour la représenter au comité de gouvernance et d'éthique.

QUE madame Lyne Brousseau soit nommée à titre de substitut.

ADOPTÉE.

7.1.7 REPRÉSENTATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

CC-4577-10 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux représentants au comité consultatif de transport;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Ginette Beaumier,

QUE cette Commission scolaire délègue mesdames Karen Carignan et Martine St-Laurent pour la représenter aux réunions du comité consultatif de transport pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

7.1.8 ÉVALUATION ET MISE À NIVEAU DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CC-4578-10 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux représentants au comité d'évaluation et de mise à niveau de la planification stratégique 2010-2015;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE cette Commission scolaire nomme mesdames Isabelle Rouillard et Martine St-Laurent pour la représenter au comité d'évaluation et de mise à niveau de la planification stratégique 2010-2015.

ADOPTÉE.

7.1.9 REPRÉSENTATION AU COMITÉ URGENCE AMOS-RÉGION

CC-4579-10 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au comité Urgence Amos-région;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Martin Roy,

QUE cette Commission scolaire délègue monsieur Camille Bélanger pour la représenter au comité Urgence Amos-région pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

7.1.11 REPRÉSENTATION AU COMITÉ CONSULTATIF DU MOUVEMENT KODIAK ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES BONNES ŒUVRES DU MOUVEMENT KODIAK

CC-4580-10 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au comité consultatif du Mouvement Kodiak et au conseil d'administration de la Fondation des bonnes œuvres du Mouvement Kodiak;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Morin,

QUE cette Commission scolaire délègue madame Ginette Beaumier pour la représenter au comité consultatif du Mouvement Kodiak ainsi qu'au conseil d'administration de la Fondation des bonnes œuvres du Mouvement Kokiak pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

7.1.12 REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HARMONIE HARRICANA

CC-4581-10 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au conseil d'administration de l'Harmonie Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE cette Commission scolaire délègue madame Martine St-Laurent pour siéger au conseil d'administration de l'Harmonie Harricana pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTES

CC-4582-10 CONSIDÉRANT les différentes élections afin d'élire des représentants au sein de divers comités ou autres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de détruire les bulletins de vote suite à ces élections;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE les scrutateurs soient et ils sont autorisés à détruire les bulletins de votes.

ADOPTÉE.

10.1 – SÉANCES DU CONSEIL

CC-4583-10 CONSIDÉRANT le règlement 05-2006 fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 4.2 dudit règlement, lequel mentionne que le Conseil des commissaires peut, à l'occasion, fixer par résolution un autre lieu de séance;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de fixer des rencontres dans des établissements de cette Commission scolaire, autres qu'au lieu habituel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE cette Commission scolaire fixe trois séances dont le lieu diffère du lieu habituel soit le 7 décembre 2010 à l'École secondaire La Calypso, le 15 février 2011 à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur de Saint-Marc-de-Figuery et le 3 mai 2011 à l'École Sainte-Gertrude de Sainte-Gertrude.

QU'un avis public soit publié afin d'aviser la population.

ADOPTÉE.

10.2 – ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN CSN

CC-4584-10 CONSIDÉRANT la situation et les besoins actuels au Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE le président et la coordonnatrice du Service des ressources humaines soient et ils sont autorisés à signer une entente avec le Syndicat du personnel de soutien pour l'embauche temporaire d'une secrétaire.

ADOPTÉE.

10.3- CONGÉS SANS TRAITEMENT

CC-4585-10 CONSIDÉRANT les demandes logées;

CONSIDÉRANT les clauses des conventions collectives afférentes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QU'un congé sans traitement soit octroyé aux personnes suivantes selon les clauses des conventions collectives suivantes et pour les périodes mentionnées.

Nom	Emploi	Établissement	%	Date		Clause
Aubut, Marie-Josée	Éducatrice	Saint-Viateur	100	23 août 2010 au 29 juin 2011	S6	5-10.01
Hardy, Martine	Technicienne en travaux pratiques	La Forêt	100	16 août 2010 au 30 juin 2011	S6	5-10-01

ADOPTÉE.

10.4 – TECHNICIENNE EN EDUCATION SPÉCIALISÉE Mme SONIA LEMAY

CC-4586-10 CONSIDÉRANT le poste vacant de technicien ou technicienne en éducation spécialisée à l'école Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) I j);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE ce conseil des commissaires procède à l'embauche de madame Sonia Lemay, à titre de technicienne en éducation spécialisée, à un poste régulier cyclique à temps partiel de 20 heures par semaine à l'école Sainte-Thérèse.

QUE cet engagement prenne effet rétroactivement le 13 septembre 2010.

ADOPTÉE.

10.5 – FAC-SIMILÉS DES SIGNATURES 2010-2011

CC-4587-10 CONSIDÉRANT l'article 173 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le manuel des procédures du MELS qui traite des pièces justificatives aux fins de contrôle des effectifs scolaires jeunes et adultes de la formation générale et de la formation professionnelle dans les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE ce manuel des procédures précise l'utilisation d'un fac-similé en remplacement de la signature manuscrite pour les attestations individuelles;

CONSIDÉRANT QUE ce manuel des procédures permet que la date soit non manuscrite pour ces mêmes attestations individuelles;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Morin,

QUE cette Commission scolaire autorise les directions d'école et de centre à utiliser, aux fins d'attestation de la présence de l'élève, un fac-similé de leur signature et une date non manuscrite.

QUE les directions d'établissement autorisées pour l'année 2010-2011 soient les suivantes:

Monsieur Robert St-Onge	Centre de formation Harricana
Monsieur Marc Gosselin	Centre de formation générale Le Macadam
Madame Marie-Hélène Grondin	Polyvalente de la Forêt – Amos
Madame Manon Belzile	École secondaire La Calypso – Amos
Monsieur Mario Massé	École secondaire Natagan – Barraute
Monsieur André Noël	École Sainte-Thérèse – Launay École Morency - Villemontel École Christ-Roi - Amos École Youville – Amos
Monsieur Steve Marquis	École Notre-Dame-de-Fatima - Landrienne École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur - Saint-Marc École Notre-Dame-de-Lourdes - La Corne
Monsieur Michel Picard	École Notre-Dame-des-Écoles - Saint-Félix École Notre-Dame-du-Rosaire - Saint-Dominique École Saint-Thomas-d'Aquin - Berry
Madame Andrée Roy	École Saint-Joseph - Amos École Saint-Mathieu – Saint-Mathieu École Tétreault - La Motte
Monsieur André Bilodeau ou Madame Stéphanie Carignan	École Saint-Paul - Preissac École Sainte-Gertrude – Sainte-Gertrude École Sainte-Thérèse – Amos
Monsieur Pierre Roy	École Saint-Viateur - Amos École Sacré-Cœur – Amos
Madame Thérèse Auger	École des Coteaux - Lamorandière École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur – Barraute

ADOPTÉE.

10.6 –VENTE D'IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES

CC-4588-10 CONSIDÉRANT QUE l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les cas où les taxes à percevoir se rapportent à des immeubles situés dans le territoire d'une cité ou d'une ville, les dispositions de la Loi sur les citées et villes concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de rachat des immeubles s'appliquent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 342 de la Loi sur l'Instruction publique, la commission scolaire peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise d'une personne, sur l'autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la directrice du Service des ressources financières, madame Lucie Côté ou, à défaut, le coordonnateur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain, à enchérir, pour et au nom de cette Commission scolaire, sur tout immeuble mis en vente lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes le 24 novembre 2010;

IL EST RÉSOLU, sur proposition monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE ce conseil demande à la Ville d'Amos de procéder à la vente à l'enchère publique, le 24 novembre 2010, des immeubles apparaissant sur la liste datée du 20 septembre et dont copie a été déposée à cette réunion.

QUE la directrice du Service des ressources financières, madame Lucie Côté ou, à défaut, le coordonnateur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain, soient et ils sont autorisés à enchérir et à acquérir, pour et au nom de cette Commission scolaire, tout immeuble mis en vente à cette occasion, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE.

10.7 - Ajout d'un poste d'orthopédagogue au secondaire - mesure 30360

Le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires mentionne qu'avec la nouvelle mesure 30360, la Commission scolaire verra à ajouter une ressource professionnelle en orthopédagogie à 50 % de tâche. Des consultations ont été tenues à cet effet. Récurrente jusqu'en 2014-2015, cette mesure est en lien avec la planification stratégique au niveau des moyens mis en place en vue d'augmenter la diplomation des élèves du secondaire. Les membres sont en accord avec cette orientation.

10.8 – DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

CC-4589-10 CONSIDÉRANT la demande écrite des parents pour leur fils Nathan Davila;

CONSIDÉRANT QUE l'élève Nathan Davila, alors qu'il n'était pas domicilié au Québec, a commencé sa scolarisation dans un système officiel d'éducation autre que celui du Québec, une formation de niveau préscolaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Ginette Beaumier,

QUE cette Commission scolaire accorde une dérogation à l'élève Nathan Davila, en vertu de l'article 241.1 du régime pédagogique, afin de lui permettre de poursuivre sa scolarisation à l'éducation primaire, et ce, pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

11 – Autres sujets

- Les membres présents à l'assemblée générale annuelle de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec (ACSATBJ) tenue les 17 et 18 septembre 2010 à Rouyn-Noranda partagent les informations reçues lors des réunions et activités.

  Parmi les sujets présentés notons : la position de la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) quant aux écoles albertaines; la visite du Centre Polymétier, la formation sur l'aspect politique et une cotisation annuelle pour permettre de la publicité régionale notamment sur la diplomation et le décrochage scolaire.

Madame la commissaire Judith Corriveau se joint à la séance par conférence téléphonique, il est 20 h 46.

- On souligne la remise de la médaille d'argent à monsieur Guy Baril, directeur général de la Commission scolaire Harricana, pour son rayonnement régional. Monsieur Michel Gagnon, président, a présenté un vibrant hommage et lui a offert ses félicitations. C'est avec beaucoup de fierté et d'émotion que monsieur Baril accueille cet hommage. Il souligne le soutien de son épouse et remercie ses directions de Services ainsi que ses collègues.

- On mentionne également la médaille d'argent remise à monsieur Jean Dénommé.

- L'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James (ACSATBJ) est devenu l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue (ACSAT) suite au retrait de la Commission scolaire de la Baie-James de ladite association.

- Le Mouvement Kodiak invite la population à un souper bénéfice le 30 octobre prochain. Le coût des billets est de 50 $ par personne.

- Les billets pour assister à la pièce de théâtre « La folle odyssée de Bernadette » les 15 et 16 octobre 2010, sont présentement en vente au coût de 30 $ et 15 $ pour les 12 ans et moins.

HUIS CLOS

CC-4590-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE l'assemblée siège à huis clos.

ADOPTÉE.

Il est 21 h.

Sont présents les membres du conseil, le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires et le directeur général.

8.1 – Suivi de dossier – élève expulsé à la polyvalente de la Forêt

Le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires présente aux membres du conseil le compte rendu de la rencontre tenue avec l'élève et ses parents ainsi que la direction d'établissement. Il fait part de la recommandation quant à la réintégration de cet élève à la polyvalente de la Forêt ainsi que les attentes signifiées à l'élève et ses parents.

Le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires quitte le huis clos, il est 21 h 8.

8.2 – Situation d'un membre du personnel

Le directeur général présente aux membres du conseil l'état de la situation quant à un membre du personnel.

Madame la commissaire Chantal Poliquin intègre le huis clos, il est 21 h 15.

Il présente aux membres du conseil des actions réalisées en lien avec cette situation et répond aux questions.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CC-4591-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 37.

Sont présents les membres du conseil et le directeur général.

8.1 – RÉINTÉGRATION D'UN ÉLÈVE

CC-4592-10 CONSIDÉRANT l'analyse du dossier de l'élève dont le nom figure en annexe sous la cote CC100615-051-24 ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE l'élève dont le nom figure sous la cote ci-haut mentionnée soit réintégré à la polyvalente de la Forêt.

ADOPTÉE.

12. – LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-4593-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 38.

Michel Gagnon, président

Lucie Côté, secrétaire générale